**CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE Interdisciplinaire « CARI** »

**Ngo in special consultative status with the Economic and Social**

**Council of the United Nations (ECOSOC)**

**381, Salongo Nord, Commune de LEMBA, Kinshasa, RDC.**

**Tél. 00 243 842 694 173 ; + 243 82 714 08 13**

 E-Mail : *centrecari2015@gmail.com*

EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Dans notre pays la RDC notamment dans les grandes villes, le service de fourniture d’eau est entre les mains du pouvoir public à travers la seule société publique qui détient le monopole. C’est la Régie de Distribution d’Eau « REGIDESO ». il n’y a pas des sociétés privées dans le secteur. On peut trouver en nombre très limité quelques ONG propriétaires des forages et qui fournissent l’eau aux habitants des quartiers non encore desservis par la REGIDESO. Cette eau leur est fournie à vil prix suite à la pauvreté des populations.

 Le CARI dans ce domaine n’a qu’un rôle de plaidoyer comme plusieurs autres organisations en RDC. Ce plaidoyer est orienté vers la qualité et la régularité de l’eau fournie à la population, surtout celle de la ville de Kinshasa.

En 2005, 3 projets de forage ont été soumis aux bailleurs pour le forage d’eau dans les quartiers périphériques de la ville province de Kinshasa où il y a carence jusqu’aujourd’hui. Malheureusement, ces projets n’avaient pas été financés.

L’évaluation de la fourniture d’eau en RDC n’est pas faite par des services externes à la seule société qui œuvre dans le secteur. Elle est interne.

Situation actuelle en tendances

1. Il n’existe aucune société privée dans le secteur d’eau et d’assainissement, sauf quelques ONG et fournisseurs informels non pris en compte dans le rapport. Au niveau mondial par contre, le secteur privé a joué un rôle de taille en fournissant l’eau potable issue des forages, drainages et autres sources à des milliers des personnes souffrants de manque d’eau. Les privés ont investis dans le secteur et continuent à chercher des solutions pour fournir l’eau à d’autres peuples en carence. Une pression est même exercée sur la RDC pour fournir l’eau du fleuve Congo au lac Tchad. **Ce projet n’est pas bien digéré par nous congolais à la suite des lourdes conséquences qui surviendront une fois cela est fait. Nous profitons de cette occasion pour dire non et non à cet odieux projet en attirant l’attention de la communauté international que l’homme n’est pas autorisé de faire la rébellion contre Dieu le Créateur. Seul lui qui sait pourquoi il a mis beaucoup d’eau en RDC et pas au Lac Tchad ou ailleurs dans le monde.** Notre devoir actuel est de lui adresser des prières afin qu’il trouve de l’eau, soit par une abondance des pluies au Lac Tchad tel qu’il pleut en ce moment en RDC, au moins il y a chaque deux jours une pluie. Qu’il soit pareil au Tchad. **Nous prenons cette position en tant que congolais et défendons la cause de notre pays. C’est au nom de la population congolaise que nous parlons en notre qualité d’organisation de la société civile.**
2. On n’a pas encore vu la volonté politique d’autoriser les privés dans le secteur, peut-être à cause du caractère social du secteur. Mais si la privatisation des entreprises publiques amorcée reprend son chemin et qu’elle devient une réalité, il y a de chance que les privés entrent dans le secteur d’eau et d’assainissement. C’est juste l’alternative pour clore avec la carence d’eau dans un pays où cette denrée n’a pas vraiment un caractère rare. Le pouvoir public se montrera alors efficace dans le contrôle de la qualité d’eau et les tarifs à appliqués.
3. Oui, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International ont encouragé en appuyé la privatisation des entreprises publiques en RDC notamment l’entreprise REGIDESO qui est la seule dans le secteur. Elle est encore entreprise publique, mais à caractère commercial. La privatisation est donc en cours.
4. Non.

 **FOURNITURE PRIVEE**

1. Il n’y a pas l’implication du secteur privé en RDC dans la fourniture d’eau et d’assainissement
2. Sans objet (s.o)
3. (s.o)
4. (s.o)
5. (s.o)
6. (s.o)
7. (s.o)
8. (s.o)
9. Les autorités publiques sont confrontées au manque des moyens pour acquérir les équipements de production, traitement et fourniture d’eau et d’assainissement.
10. (s.o)
11. (s.o)
12. Le déséquilibre serait mesuré s’il y avait des privés dans le secteur. Le déséquilibre constaté dans les autres secteurs tel que le secteur minier, grand pourvoyeur des recettes pour financer d’autres comme celui de l’eau et assainissement convient pour justifier le déséquilibre dans le secteur d’eau s’il y avait implication des privés.
13. Pour qu’un privé intervienne dans un secteur donné comme investisseur, il doit faire preuve des fonds nécessaires. C’est pour dire que ce privé doit avoir des ressources pour soit financer la production, soit le traitement, soit la distribution, soit le traitement des déchets, etc.

**REMUNINCIPALISATION**

1. Non. A notre avis, les autorités publiques ne pensent même pas à la remunicipalisation.

**La direction.**